

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2019

Le Président rappelle les décisions prises lors de la séance précédente puis expose les sujets à l'ordre du jour, à savoir :

Rapport annuel d'activité 2018 de la CAV :

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel d'activité 2018 de la Communauté d'Agglomération de Vesoul.

Décisions modificatives des budgets :

DM EAU n° 1 :

Le conseil municipal approuve une modification budgétaire du budget EAU pour prévoir le traitement du pouvoir entartrant de l'eau par un ajustement du PH afin de respecter les références de la qualité de l'eau.

DM BUDGET PRINCIPAL n° 4 :

Le conseil municipal approuve quelques modifications budgétaires au budget général notamment pour :

- les travaux de mise en conformité de la défense incendie autour du centre AFPA couvrant tout le périmètre du haut de Navenne y compris l'AFPA ainsi que route de La Demie, et Chemin du Proy.
- la réalisation d'un Diagnostic Accessibilité Handicapé à la salle polyvalente
- pour passer les écritures d'ordre dans le cadre des travaux effectués en régie par les agents techniques (réfection cour et installation local poubelle arrière mairie)
- le paiement du reliquat de subvention (CEJ Navenne Avenir)

Demande de subvention DETR et CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Dans le cadre du projet d'étude d'amélioration de la qualité de l'eau par un traitement du pouvoir entartrant de l'eau par un ajustement du PH pour respecter les références de la qualité de l'eau, le conseil municipal décide de solliciter l'aide financière de l'Etat (au titre de la DETR) ainsi que du Département.

Echange de terrains :

Par délibération en date du 7 mars 2019, le conseil municipal a donné un avis favorable à NEOLIA pour la mise en vente de son patrimoine de 20 pavillons chemin de la Combe à Navenne.

Il doit être procédé au découpage foncier de ces 20 pavillons et dans le même temps à une régularisation foncière entre la commune et NEOLIA sous forme d'un échange à valeur d'utilité équivalente.

Le conseil municipal autorise l'échange entre la Commune de NAVENNE et la société NEOLIA.

Dérogation au repos dominical des salariés dans les commerces de détail accordées par le maire pour l'année 2020 :

Le conseil municipal émet un avis favorable sur les dérogations au repos dominical des salariés dans les commerces de détail de la commune pour les 4 dimanches de décembre 2020 (fêtes de fin d'année).

Convention de mise à disposition de personnel contractuel par le service de mission temporaires du CDG 70

Il approuve et autorise le maire à signer la convention de mise à disposition de personnels contractuels par le service de missions temporaires en cas de nécessité de remplacer un agent momentanément absent (en cas de maladie....)

Pouvoirs délégués :

Le maire informe le conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, auxquelles il n'a pas été fait d'objection.

Vu, pour être affiché à la porte de la Mairie, le 12 décembre 2019 par Nous, Alain BOUDOT, Maire de NAVENNE, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A NAVENNE

Le Maire

A. BOUDOT